
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 14 septembre 2017 à 20 h
Salle Pierre-Paiement au 13, rue Chauret, Sainte-Geneviève**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand Marinacci, Maire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Côté, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Christian Larocque, Conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur Éric Dugas, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Edwige Noza, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 20 h 43.

CA17 28 0271

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Aucune personne ne manifeste le désir d'intervenir.

CA17 28 0272

Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2017 afin de changer le lieu des séances pour des raisons de capacité de salle et remplacer la date du 6 novembre 2017 par celle du 21 novembre 2017

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2017 afin de changer le lieu des séances pour des raisons de capacité de salle et remplacer la date du 6 novembre 2017 par celle du 21 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1172714020

Période de questions du public

Aucune personne ne manifeste le désir d'intervenir.

70.01

CA17 28 0273

Levée de la séance

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du jeudi 14 septembre 2017, à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand Marinacci
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2017.